

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 11 Avril 2024

Délibération n°20240411\_04

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 43

Suppléants : 3

Pouvoirs : 10

= **VOTANTS : 56**

- dont « pour » : 56

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : GEMAPi : avis sur le plan pluriannuel de gestion du SBAISS**

Le jeudi 11 avril 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 27/03/2024, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de St-Ciers-sur-Bonnieure.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - COMBAUD Alain - CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine - TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire - LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – LEMAIRE Marie-Claude – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – BOUYSSSET Céline – LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier – GIROUX-MALLOT Françoise – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne – MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrig – DANEDE Laurent - VERGNAUD David BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie – ETIENNE Murielle - PINTUREAU Romain – MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-SAGNE Annie suppléante de MUGNIER Pierre-Hermann

2-POITOU Mélanie suppléante de MICHONNEAU Patrick

3-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

Pouvoirs :

1-CAILLAUD Nadia pouvoir à BERTRAND Didier

2-DURAND Jean-Louis pouvoir à LAVERGNE Didier

3-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE Véronique

4-THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian

5-HENTRY Jimmy pouvoir à DANEDE Laurent

6-CHABAUTY James pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques

7-BORDES Jean-Jacques pouvoir à GIROUX-MALLOT Françoise

8-SOURY Christine pouvoir à BOUCHET Éric

9-SEVRIT Raymond pouvoir à BOIREAUD Philippe

10-JÉROME Géraldine pouvoir à GOYAUD Philippe

-----  
Absents/excusés : GIRAUD-BERNARD Éric – BOIZUMAULT Sylvie – FLAUD Yves – PERRON Michelle – CHAUSSEPIED Pierre - JEUNE Karine - BOURABIER Jacques - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth – CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques - POTEL Maryse - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella.  
-----

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

**Objet : GEMAPI : avis sur le plan pluriannuel de gestion du SBAISS**

*Vu le courrier de la Préfecture de la Charente reçu le 01/02/2024, demandant l'avis de la CDC sur le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins Argentor, Lizonne et Son-Sonnette,*

*Vu l'article R181-38 du code de l'environnement,*

*Vu le dossier soumis à enquête publique préalable à :*

- la déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion (PPG) 2024-2033 des bassins Argentor, Lizonne et Son-Sonnette au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement,
- la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0,

*Vu l'avis de la commission Urbanisme et Environnement réunie le 13/02/2024,*

Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme, de l'environnement, de la Gemapi et des finances informe les délégués communautaires que la Préfecture a sollicité l'avis de la CDC sur le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins Argentor, Lizonne et Son-Sonnette.

Un programme pluriannuel de gestion (PPG) est un document de planification établi à l'échelle d'un bassin versant (ou d'une fraction de bassin versant), programmant des actions permettant d'atteindre l'objectif du bon état imposé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau. Ce document permet également de justifier une Déclaration d'Intérêt Général nécessaire à la réalisation des actions, mais aussi de débloquer des aides des financeurs publics (agences de l'eau, région, état, départements, etc.) conditionnés par l'existence d'une démarche concertée à une échelle hydrographiquement cohérente.

Suite à la réalisation d'un diagnostic sur ses bassins versants, le Syndicat des bassins Argentor, Lizonne et Son-Sonnette (SBAISS) a validé, en concertation avec les 3 EPCI membres et les partenaires techniques et financiers, 30 actions, réparties dans 7 enjeux globaux et 15 objectifs opérationnels :

Enjeux	Objectifs opérationnels
Hydromorphologie	Restaurer les fonctionnalités du lit mineur
	Améliorer la connaissance sur le fonctionnement du réseau hydrographique secondaire
Habitats rivulaires et berges	Favoriser la fonctionnalité de la ripisylve
	Limiter la propagation des espèces invasives et la dégradation des berges
Continuité écologique	Garantir la libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments
Habitats naturels et lit majeur	Préserver la richesse faunistique et floristique
	Amélioration des connaissances
Gestion quantitative de l'eau	Augmenter les apports et la durée des écoulements
	Limiter l'impact des crues
	Retirer les embâcles et les déchets après les crues
	Suivre des niveaux d'eau
Gestion qualitative de l'eau	Augmenter la capacité d'autoépuration du cours d'eau
	Améliorer la qualité de l'eau provenant du bassin versant
	Amélioration des connaissances
Communication	Informers et sensibiliser les usagers du cours d'eau et la population

## Actions permettant de répondre aux enjeux – 30 fiches actions

- ✓ Recharge granulométrique en lit mineur (banquettes, radiers, blocs épars)
- ✓ Reméandrage en lit majeur ou remise en fond de vallée du cours d'eau
- ✓ Reconexion d'annexes hydrauliques
- ✓ Aménagement de zones d'abreuvement et de mise en défens des berges
- ✓ Protocole de gestion des ouvrages hydrauliques
- ✓ Protection de berges ponctuelles
- ✓ Inventorier les affluents, les exutoires des sources qui rejoignent la rivière et les dégradations hydromorphologiques présentes
- ✓ Plantation et régénération de la ripisylve
- ✓ Entretien préventif de ripisylve
- ✓ Fixation et retrait des embâcles
- ✓ Lutte contre les espèces animales invasives
- ✓ Lutte contre les espèces végétales aquatiques invasives
- ✓ Lutte contre les espèces végétales terrestres invasives
- ✓ Surveillance des traversées de lignes électriques
- ✓ Etude pour le rétablissement de la continuité écologique des moulins à l'échelle d'un linéaire groupé ou sur des ouvrages ponctuels
- ✓ Travaux de rétablissement de la continuité écologique sur les moulins
- ✓ Travaux de rétablissement de la petite continuité écologique sur les ouvrages hors moulins (franchissements, seuils en pierre)
- ✓ Conservation et restauration de zones humides
- ✓ Conservation et restauration de haies Mise en place de suivis faunistiques et écologiques
- ✓ Accompagnement des pratiques agricoles
- ✓ Conservation/restauration des zones d'expansion des crues
- ✓ Conservation et restauration des sources
- ✓ Accompagnement des acteurs du territoire dans une meilleure gestion des eaux pluviales et de ruissellement
- ✓ Mise en place de réseaux de suivi quantité de l'eau (écoulements, piézométriques, limnimétriques)
- ✓ Suivis qualité de l'eau
- ✓ Inventaires et Accompagnement dans la mise aux normes et les vidanges de plan d'eau
- ✓ Acquisition et effacement de plan d'eau  
Gestion du risque pollution
- ✓ Mise en place d'outils pédagogiques et de sensibilisation

L'ensemble de ces actions est compatible avec le SDAGE et le SAGE.

Ces actions sont réparties sur les 3 bassins versants :

## Total des travaux

### Résultats attendus

	Argentor	Lizonne	Son-Sonnette	Total
Restauration hydromorphologique de cours d'eau ( <i>km cours d'eau</i> )	2,6	1,6	3,2	7,4
Restauration de la continuité écologique ( <i>nombre de points limitants</i> )	13	14	24	51
Restauration de la continuité écologique ( <i>km cours d'eau décloisonné</i> )	13	5,9	27,6	46,5
Conciliation moulins / ouvrages ( <i>nombre de sites</i> )	21	4	37	62
Conciliation plan d'eau ( <i>nombre de sites</i> )	16		44	60
Mise en défens des berges du bétail ( <i>km berges</i> )	12,8	1,5	12,3	26,6
Gestion de la végétation ( <i>km berges</i> )	5	2	0,9	7,8
Conciliation gestion différenciée de la ripisylve ( <i>km berges</i> )			19	19
Gestion des embâcles ( <i>nombre de points</i> )	7	8	23	38
Gestion des espèces exotiques envahissantes ( <i>nombre de sites</i> )	5	7	31	43
Inventaire réseau hydrographique ( <i>km cours d'eau</i> )	10,4		14,8	25,2
Actions zones humides ( <i>ha</i> )	171	92	500	762

L'ensemble des dépenses liées à ces actions est estimé à 4 230 500 € TTC sur 10 ans (animation comprise).

Déduction faite des aides (de 50 à 70 % selon les actions), le reste à charge pour le SBAISS (environ 1 650 000 € TTC sur 10 ans) sera financé par les participations des 3 EPCI membres (25,45 % pour Cœur de Charente). Ainsi, la participation pour Cœur de Charente sera de 42 702,89 € en 2024 (soit 1,89 €/habitant de la communauté de communes).

Ce programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins Argenton, Lizonne et Son-Sonnette a été présenté lors de la commission Urbanisme et Environnement réunie le 13/02/2024, qui a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce projet.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- **D'EMETTRE un avis favorable sur le plan de gestion pluriannuel du SBAISS ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes, y compris avenants et à prendre toutes les dispositions en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

